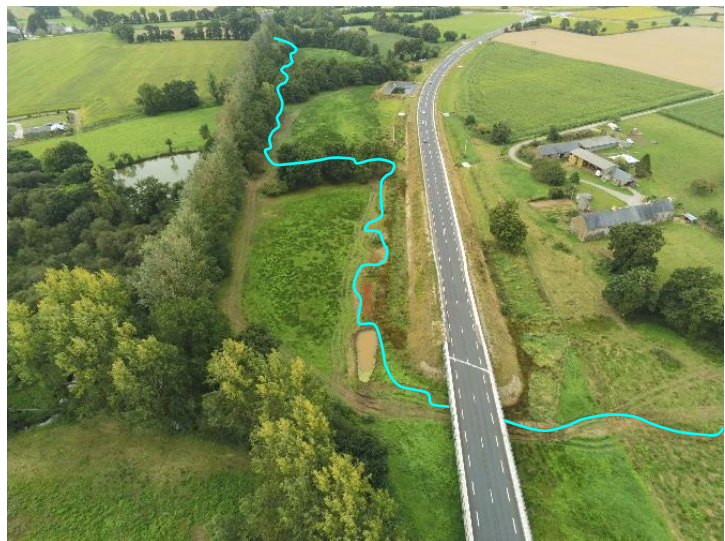


Restauration du Guyoult et de son affluent le Tertre Bintin à Dol de Bretagne

Le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol) poursuit son programme de travaux en faveur de la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

Il vient de réaliser une opération de restauration du Guyoult et de remise en fond de vallée du Tertre Bintin, un de ses affluents. Ces deux cours d'eau sont situés sur la commune de Dol de Bretagne à proximité de la nouvelle déviation sud-est de la ville.



Le site présente de vastes zones humides assurant un rôle de champ d'expansion de crue et permettant le stockage d'eau lors des débordements du Guyoult. La morphologie* fortement dégradée des cours d'eau (curages répétés depuis de nombreuses années...) ne permettait plus au site d'assurer des fonctionnalités hydrauliques optimales (régulation des crues, soutien des débits de la rivière en période d'étiage...).

** La morphologie des cours d'eau correspond à la forme que les rivières adoptent en fonction des conditions climatiques et géologiques (nature du sol, débit, pente, granulométrie du fond, etc.). La morphologie fait donc référence aux caractéristiques physiques du « contenant » par opposition à l'eau, le « contenu ».*

Une opération d'envergure pour retrouver un fonctionnement hydraulique harmonieux

La recréation du lit du Tertre Bintin sur 1 650 m a permis de reconnecter 139 714 m² de zones humides (peupleraies et saulaies à phragmites, jonçaias, cariçaie...) avec le cours d'eau et de restaurer un fonctionnement hydraulique harmonieux. Le projet intégrait aussi une restauration du Guyoult sur 540 m par une diversification de ses habitats (des matériaux pierreux tels que graviers et blocs ont été injectés dans le cours d'eau pour retrouver un fond plus naturel...). La concertation menée en amont avec l'exploitant agricole et les propriétaires des parcelles concernées a permis d'aboutir à des aménagements favorisant des pratiques pastorales respectueuses de l'environnement (installation de « pompes à museaux », pose de clôtures afin d'éviter l'abreuvement direct des bovins au cours d'eau, aménagement de passages pour les engins...) donnant ainsi une forte valeur environnementale au projet.

A terme, les cours d'eau doivent présenter des caractéristiques d'autoépuration fortes et favoriser le retour de cortèges biologiques plus diversifiés et plus adaptés (truites fario, vairons, insectes aquatiques...). Les nouvelles fonctionnalités du site permettront d'assurer un gain en termes de qualité d'eau, de conserver un champ d'expansion de crue et de préserver des pratiques pastorales.



Cette opération sera bénéfique à plusieurs titres : elle aura aussi un impact positif sur la qualité de l'eau en aval de ce secteur ainsi que sur l'état des populations piscicoles. Elle permettra de préserver un paysage agricole de bocage ainsi qu'une richesse floristique et faunistique.

> Pour en savoir plus :

Entre terre et eau, les zones humides (bords de rivières, étangs, lagunes, mares, tourbières, marais salants, zones côtières etc.) présentent de multiples facettes et se caractérisent par une biodiversité exceptionnelle. Elles remplissent de nombreuses fonctions utiles aux équilibres naturels et aux activités humaines.

- **Régulation des débits d'étiage, recharge des nappes :**

Les zones humides jouent un rôle de tampon dans la gestion de l'eau en agissant comme des éponges. Elles se gorgent d'eau l'hiver ce qui permet de limiter les inondations en aval. Elles restituent cette eau avec un décalage, notamment l'été, et soutiennent ainsi le débit de la rivière (limitent les conséquences d'une sécheresse).

- **Protection contre les inondations**

En absorbant une partie des eaux de pluies, elles permettent de limiter l'apport rapide de ces eaux à la rivière, tels des réservoirs, et permettent ainsi l'écroulement des crues.

- **Rôle épurateur**

Les eaux de ruissellement provenant du bassin versant peuvent être chargées de nutriments d'origine domestique ou agricole ainsi que de métaux lourds, hydrocarbures et de produits phytosanitaires. Les zones humides agissent comme un filtre épurateur et contribuent ainsi au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau.

- **Source de biodiversité :**

Les zones humides sont parmi les milieux naturels les plus riches du monde. 50 % des espèces d'oiseaux en dépendent et 30% des espèces végétales remarquables et menacées en France y sont inféodées. Zones de frai, elles sont aussi indispensables à la reproduction de nombreuses espèces de poissons.

- **Economiques**

Les zones humides sont le support d'activités économiques variées : agriculture, pêche, conchyliculture, tourisme... dont les répercussions financières, encore difficiles à chiffrer aujourd'hui précisément, se révèlent néanmoins considérables.

- **Sociales et récréatives**

Les zones humides sont le support d'activités récréatives et pédagogiques socialement importantes : pêche, chasse, promenades, loisirs naturalistes et supports pour l'éducation à l'environnement.

Christophe FAMBON, réélu Président du SBCDol pour coordonner la gestion de l'eau et des milieux aquatiques

Suite aux dernières élections municipales, les membres du Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol) se sont réunis le 17 septembre 2020 à Bagger-Pican pour installer leur nouveau comité syndical et élire leur président et vice-président.e.s.

Christophe FAMBON, délégué de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St-Michel et Maire de Roz-sur-Couesnon a été élu à la présidence du SBCDol à l'unanimité. Il s'agit de son troisième mandat à la tête du syndicat. Celui-ci a remercié chaleureusement les membres de l'assemblée pour la confiance témoignée.



Ont été élus aux 4 vice-présidences :

- 1er Vice-président : Jean-Francis RICHEUX, délégué de Saint-Malo Agglomération - Maire de St Père Marc en Poulet,
- 2ème Vice-président : Gaël LEPORT, délégué de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St-Michel – Conseiller municipal de St Marcan,
- 3ème Vice-présidente : Christelle BROSELLIER, déléguée de la Communauté de communes Bretagne Romantique – Maire de Mesnil Roc'h,
- 4ème Vice-présidente : Laurence QUERRIEN, déléguée de Saint-Malo Agglomération – Conseillère municipale de Cancale.

Les membres du Bureau du SBCDol :

De gauche à droite : Jean-Francis RICHEUX (1er VP), Laurence QUERRIEN (4ème VP), Christophe FAMBON (Président), Christelle BROSELLIER (3ème VP), Gaël LEPORT (2ème VP), Stéphanie CHEREL (CC Pays de Dol Baie du MSM), Marie PICCOLIN (CC Pays de Dol Baie du MSM).

Le SBCDol a pour objet de promouvoir et de coordonner une gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques sur les bassins versants côtiers de la région de Dol de Bretagne.

Depuis sa création en 2011, le syndicat porte juridiquement la Commission Locale de l'Eau (CLE) chargée de mettre en oeuvre le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne. Depuis 2019, il exerce également la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) correspondant à la conduite d'actions de gestion, d'aménagement et d'entretien des cours d'eau et des milieux aquatiques. Les 3 intercommunalités (EPCI-FP) membres du syndicat (CC Pays de Dol - Baie du Mont St-Michel, CC Bretagne Romantique et Saint-Malo Agglomération) ont en effet fait le choix de transférer pour partie cette compétence au SBCDol afin d'**assurer une gestion de l'eau et des milieux aquatiques cohérente et coordonnée à l'échelle des bassins versants.**

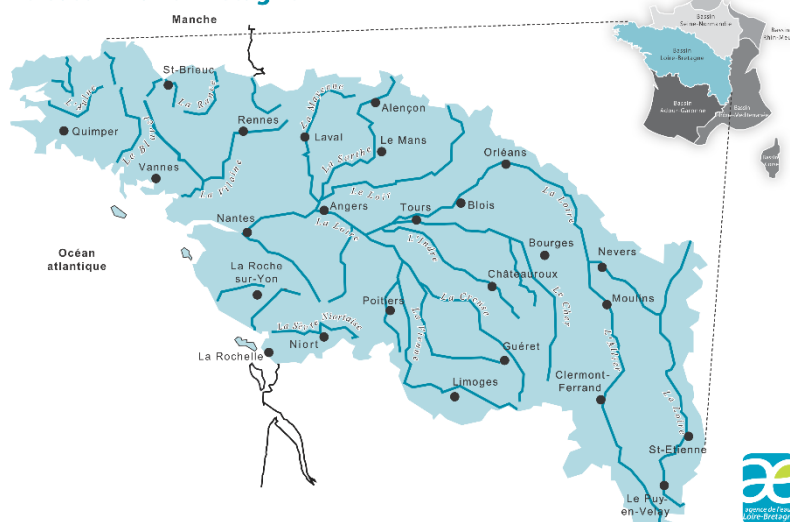
Le Comité de Bassin Loire-Bretagne adopte le SDAGE 2022-2027 et le propose à la consultation du public

Le jeudi 22 octobre 2020, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027 et son programme de mesures. Du 15 février au 15 août 2021, le public pourra s'exprimer et donner son avis sur ce document.



Le SDAGE et son programme de mesures sont des documents de planification dans le domaine de l'eau établis à l'échelle du bassin hydrographique Loire-Bretagne (155 000 km², soit 28% du territoire métropolitain allant de la pointe du Finistère au Mont-Gerbier-De-Jonc) par le comité de bassin Loire-Bretagne. Ils définissent, pour une période de 6 ans les grandes orientations pour garantir la gestion de l'eau et la préservation des milieux aquatiques, l'atteinte des objectifs fixés par l'Europe et les actions à conduire sur le terrain.

Le bassin Loire-Bretagne



Le SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne doit être compatible avec le SDAGE. Il décline localement les orientations et les dispositions énoncées dans celui-ci en les complétant si nécessaire.

Le projet de SDAGE 2022-2027 reconduit l'objectif établi par son prédécesseur, le SDAGE 2016-2021 : **61 % des cours d'eau en bon état écologique (contre 24 % actuellement)**. Des objectifs fixés qui vont dans la droite ligne des conclusions des Assises de l'eau, tels que 100 % des stations de traitement des eaux usées conformes en 2027, la réduction des nitrates et pesticides pour une eau brute destinée à la consommation humaine de qualité ou encore la réduction des prélèvements sur les territoires en tension.

Pour la première fois, le prochain SDAGE devrait prendre en compte la problématique « norovirus » dans les eaux littorales. Pour rappel, en janvier 2020 les ostréiculteurs et mytiliculteurs de la Baie du Mont Saint-Michel ont été sévèrement touchés par la fermeture sanitaire de deux zones de production conchylicole due à une contamination d'huîtres par le norovirus de la gastro-entérite. Des dispositifs devront être mis en place pour faire face à ce genre de crise sanitaire.

Par ailleurs, près de 50 % des modifications de texte apportées à ce projet sont liées à la prise en compte du changement climatique. Le programme comporte 11 000 mesures pour 3,6 milliards d'euros, soit 45 euros par habitant et par an.

La Commission Locale de l'Eau chargée de mettre en œuvre le SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne sera consultée sur le projet de SDAGE au cours du 1^{er} semestre 2021. Le public sera aussi invité à donner son avis sur ce projet du 15 février au 15 août 2021.

> Pour en savoir plus :

<https://agence.eau-loire-bretagne.fr/>

et dans votre mairie à partir du 15 février 2021 pour donner votre avis !

Besoin d'infos, remarques à apporter, contactez-nous :

Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne
Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDol)
1 avenue de la Baie – Parc d'activités Les Rolandières 35120 DOL DE BRETAGNE
Tél : 02.57.64.02.54 - contact@sage-dol.fr

Retrouvez toutes les informations et l'actualité du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne et du SBCDol sur www.sage-dol.fr